



Liquidation : que devient la caution

Par **mariejakez**, le **02/02/2017** à **00:21**

Bonjour,

mon entreprise va être liquidée et je me suis cautionnaire (montant très élevé). Je voulais savoir si toutes rentrées d'argent sont ponctionnables ? exemple : indemnités de formation perçues par la région, ou donation etc ?

Et sinon je me demandais si je pouvais percevoir quelque chose n'ayant pas cotisé au chômage puisque j'étais le gérant (ma femme travaille)

Merci beaucoup